

J'aimerais faire consigner au compte rendu des extraits de lettres que j'ai reçues de différents bureaux de la Légion royale canadienne. L'extrait que voici est tiré d'une lettre de M. G. L. Marr, secrétaire de la succursale n° 484 de la Légion royale canadienne, à Mallorytown, en Ontario. Je cite:

La succursale de Mallorytown s'inquiète vivement du projet de déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard. Sauf erreur, seulement une minorité des fonctionnaires actuels acceptent ce déménagement. Voilà qui ne manquera pas de nuire à l'efficacité d'un ministère qui aurait déjà bien besoin de s'améliorer dans ce domaine.

L'extrait suivant est tiré d'une lettre de M. Louis Mitchell, président de la succursale n° 231 de la Légion royale canadienne, celle de Rideau Lakes. Je cite:

Puisque le ministère, à Ottawa, met déjà beaucoup trop de temps à répondre aux demandes, pourquoi donc le déménager à Charlottetown où, c'est certain, il lui faudra encore plus de temps.

Plus loin dans la même lettre, M. Mitchell ajoute:

Puisque le gouvernement cherche les moyens de réduire les dépenses et d'économiser de toutes les façons possibles, quel bien pourra faire à l'économie ce déménagement à Charlottetown?

Et M. Mitchell dit en outre:

Les anciens combattants arrivent tous à l'âge où ils inonderont le ministère de leurs demandes. Cela étant, quelles dispositions prend-on pour faire face au problème?

Voici un autre témoignage du président et du secrétaire du local de Delta (Ontario) de la Légion royale canadienne, MM. Harry Vollick et Peter Bredyk, qui m'ont écrit ceci:

Nous sollicitons votre aide pour faire annuler, dans les meilleurs intérêts des anciens combattants, le projet de transfert à l'Île-du-Prince-Édouard du ministère des Affaires des anciens combattants et, plus particulièrement, de la Commission canadienne des pensions.

Le local n° 96 de la légion, établi dans ma ville de Brockville, exprimait le même souhait de la façon suivante dans une lettre signée par son président, M. Henry Elliott:

Lors d'une assemblée générale, le secteur n° 96 de Brockville, qui compte 1 082 membres, a ordonné à l'unanimité au soussigné de faire connaître son opposition au projet de déménagement, d'Ottawa à l'Île-du-Prince-Édouard, du ministère des Affaires des anciens combattants, et plus particulièrement de la Commission canadienne des pensions.

Je pourrais continuer encore longtemps, et je suis sûr que tous les députés pourraient citer des passages de lettres qu'ils ont reçues à ce sujet. Permettez-moi une dernière citation, extraite de la lettre du président de la Légion royale canadienne pour le Dominion. Il dit:

Nous souscrivons à l'idée de créer des emplois à l'Île-du-Prince-Édouard, mais pas au détriment d'anciens combattants handicapés.

De toute évidence, la raison d'être du ministère des Affaires des anciens combattants est de servir les anciens combattants. S'il n'y réussit pas pleinement maintenant—et la situation ne peut qu'empirer par suite du déménagement du ministère à l'Île-du-Prince-Édouard—alors pourquoi déménager, sinon pour des raisons politiques? En l'occurrence, il semble que tout le monde soit satisfait du statu quo sauf les politiciens.

On m'a dit, et je n'ai aucune raison de douter de l'exactitude des chiffres, que les employés du ministère des Affaires des anciens combattants à Ottawa sont fortement opposés au déménagement. Cela bouleverserait leur vie et les forcerait à s'installer dans une région lointaine du pays et à quitter des maisons où, dans de nombreux cas, ils sont nés ou ont vécu longtemps. On m'a dit qu'au maximum 5 p. 100 d'entre eux étaient disposés à déménager.

Si le gouvernement nous communiquait les dossiers et documents que j'ai demandés, nous pourrions peut-être y découvrir pourquoi il estime que l'Île-du-Prince-Édouard tirerait profit

Anciens combattants

du déménagement en soi. Le gouvernement a crié bien haut que ce déménagement allait aider l'économie de la province. C'est malheureusement un fait que le nombre des anciens combattants de la Première et de la Seconde Guerres mondiales et de la guerre de Corée décroît chaque année. A moins qu'une autre guerre ne survienne—et nous espérons tous qu'il n'y en aura pas—il ne restera bientôt plus d'anciens combattants. En somme, nous faisons don à l'Île-du-Prince-Édouard d'un cadeau dont elle ne saurait que faire, mais qui nous coûterait 30 à 40 millions de dollars.

● (1710)

Tous les députés, je crois, sont en faveur d'une certaine décentralisation des services de l'État vers les diverses régions du pays, mais ce, non pour des motifs politiques et certainement pas dans un cas comme celui-ci où le ministère ne jouera pas un rôle permanent dans la région où il sera installé.

La publication de tous les documents tenus secrets révélerait peut-être quelle dépense énorme et inutile ce déménagement représente. Le ministère des Affaires des anciens combattants a des locaux satisfaisants ici à Ottawa, mais le gouvernement est néanmoins disposé à consacrer des millions de dollars pour le déménager à un endroit éloigné et pour lui construire un immeuble.

Pour comble de ridicule, les Archives publiques, qui se trouvent juste en face du ministère des Affaires des anciens combattants à Ottawa, ont besoin, semble-t-il, de locaux supplémentaires. Le gouvernement fédéral va donc dépenser 40 millions de dollars pour faire construire de nouveaux immeubles à Hull tout en abandonnant l'immeuble du ministère des Affaires des anciens combattants. L'immeuble restera vide si le ministère déménage à l'Île-du-Prince-Édouard. Si le projet insensé de déménagement se concrétise, ne serait-il pas plus simple de permettre aux Archives nationales d'occuper les locaux du ministère qui se trouvent juste de l'autre côté de la rue Wellington? Cela épargnerait beaucoup d'argent aux contribuables.

Le gouvernement semble s'être fixé comme objectif de consacrer beaucoup d'argent à la construction de nouveaux immeubles totalement inutiles, d'en laisser d'autres vacants et de quitter des locaux loués ici à Ottawa, pour lesquels il a signé des baux à long terme en vertu desquels il doit continuer à payer le loyer pendant de nombreuses années.

A peu près la seule chose qui soit certaine en ce qui concerne ce déménagement, c'est le fait que le gouvernement doit louer de nouvelles lignes téléphoniques entre Ottawa et l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne reste en effet à Ottawa qu'un personnel très réduit. Ce déménagement profitera, je suppose, à Bell Canada, mais cela constitue à mon avis une bien mauvaise raison pour justifier le déménagement.

J'ai entendu beaucoup de députés discuter entre eux de cette question. La plupart, je crois, font certaines réserves sur ce déménagement, se demandant pourquoi le gouvernement le veut et s'il est justifié de le faire.

L'une des excuses invoquées par le gouvernement pour refuser de rendre publics les divers documents que j'ai demandés est qu'il faudrait demander la permission du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est peut-être bien vrai dans le cas de certains documents, mais à cela, je ne peux que répondre par la question suivante: pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas demandé cette permission au gouverne-